

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

1 Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *Opalescence™ Quick PF 45%*
- **Code du produit:** *SDS 89-001.12R01, 15073, 10817, 13691, 14544, 15292*
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Gel de blanchiment dentaire professionnel en cabinet
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Gel de blanchiment dentaire professionnel en cabinet*
- **Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
*Ultradent Products Inc.
505 W. Ultradent Drive (10200 S)
South Jordan, UT 84095-3942
USA
onlineordersupport@ultradent.com*
- Responsable CE
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Allemagne
Courriel : infoDE@ultradent.com
Téléphone du bureau : +49(0)2203-35-92-0*
- **Service chargé des renseignements:** *Customer Service*
- **Numéro d'appel d'urgence**
*CHEMTREC (NORTH AMERICA) : +1 (800) 424-9300
(INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887*

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
-  **GHS07**
*Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*
- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant**
- **Pictogrammes de danger** *GHS07*
- **Mention d'avertissement** *Attention*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
*peroxyde d'hydrogène en solution
hydroxyde de sodium soude caustique
fluorure de sodium*
- **Mentions de danger**
*H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.*

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 1)

*H319 Provoque une sévère irritation des yeux.***Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*
- P102 Tenir hors de portée des enfants.*
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.*
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.*
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.*
- P330 Rincer la bouche.*
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.*
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

3 Composition/informations sur les composants

Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:
néant

CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>10-≤25%
CAS: 124-43-6 EINECS: 204-701-4	peroxyde d'hydrogène--urée ⚠ Ox. Sol. 3, H272; ⚠ Skin Corr. 1B, H314	>10-≤25%
CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution ⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1; H271: $C \geq 70\%$ Ox. Liq. 2; H272: $50\% \leq C < 70\%$ Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 70\%$ Skin Corr. 1B; H314: $50\% \leq C < 70\%$ Skin Irrit. 2; H315: $35\% \leq C < 50\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 8\%$ Eye Irrit. 2; H319: $5\% \leq C < 8\%$ STOT SE 3; H335: $C \geq 35\%$	≥8-<10%
CAS: 9003-01-4 Numéro CE: 618-347-7	Polyacrylic Acid substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-10%
CAS: 25322-68-3 NLP: 500-038-2	Polyethylene Glycol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-10%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium soude caustique ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H312	≥3-<5%

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 2)

CAS: 7757-79-1 EINECS: 231-818-8	nitrate de potassium ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥1-<10%
CAS: 7681-49-4 EINECS: 231-667-8	fluorure de sodium ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319, EUH032	≥1-<10%
CAS: 8006-90-4 EINECS: 282-015-4	Oils, Peppermint ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Le produit est un gel visqueux, donc le risque d'inhalation est extrêmement faible.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 3)

- **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Voir l'étiquetage du produit.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Gel de blanchiment dentaire professionnel en cabinet

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

56-81-5 glycerol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m³
Valeur à long terme: 50 e mg/m³
SSc;

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2,8 mg/m³, 2 ppm
Valeur à long terme: 1,4 mg/m³, 1 ppm
SSc;

9003-01-4 Polyacrylic Acid

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,05 a mg/m³
Valeur à long terme: 0,05 a mg/m³
SSc;

25322-68-3 Polyethylene Glycol

VME (Suisse) Valeur à long terme: 500 mg/m³
SSc;

1310-73-2 hydroxyde de sodium soude caustique

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2 e mg/m³
Valeur à long terme: 2 e mg/m³
SSc;

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 4)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Menthe

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 5)

· pH à 20 °C	5,6-7,2
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Partiellement soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,27 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Gel
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· VOCV (CH)	0,00 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 6)

· Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
· Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	1.569-2.051 mg/kg
Dermique	LD50	11.602 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	120 mg/l

56-81-5 glycerol

Oral	LD50	7.750 mg/kg (Guinea pig) 4.100 mg/kg (souris) 5.570 mg/kg (rat) 27.000 mg/kg (lapin)
	LC50 Fish	>5.000 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	>21.900 mg/kg (rat) 10.000 mg/kg (lapin)

124-43-6 peroxyde d'hydrogene--urée

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LC50 Fish	16,4 mg/l (FSH)
------	-----------	-----------------

9003-01-4 Polyacrylic Acid

Oral	LC50 Fish	580 mg/l (FSH)
------	-----------	----------------

25322-68-3 Polyethylene Glycol

Oral	LD50	19.600 mg/kg (Guinea pig) 17.300 mg/kg (souris) >10.000 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	>100 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	>20.000 mg/kg (lapin)
	LC50(Daphnia magna)	>10.000 mg/l (Water Flea) (Toxicity to aquatic invertebrates)

1310-73-2 hydroxyde de sodium soude caustique

Oral	LD50	130-340 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	160 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	1.350 mg/kg (lapin)
	Absolute lethal concentration	180 ppm (FSH)

7757-79-1 nitrate de potassium

Oral	LD50	3.015 mg/kg (rat) 1.901 mg/kg (lapin)
	LC50 Fish	1.378 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	LC50(Daphnia magna)	490 mg/l (daphnia)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 7)

7681-49-4 fluorure de sodium

Oral	LD50	52 mg/kg (souris)
	LC50 Fish (statique)	17 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	175 mg/kg (rat)
8006-90-4 Oils, Peppermint		
Oral	LD50	2.490 mg/kg (souris)
		2.426 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
56-81-5 glycerol	
EC50	>10.000 mg/kg (BCT)
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution	
EC50	1,38 mg/l (Alg) 2,4 mg/l (daphnia)
9003-01-4 Polyacrylic Acid	
EC50	174 mg/kg (daphnia)
1310-73-2 hydroxyde de sodium soude caustique	
EC50	40,38 mg/kg (Water Flea)
7681-49-4 fluorure de sodium	
EC50	272 mg/kg (Alg) 98 mg/kg (daphnia)
Algae Toxicity (statique)	7 mg/l (Alg)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 8)

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.
 - **Catalogue européen des déchets**
- | | |
|------|--------------------------------------|
| HP6 | Toxicité aiguë |
| HP8 | Corrosif |
| HP12 | Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë |
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 9)

15 Informations réglementaires

· Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2004/42/CE

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

7757-79-1 nitrate de potassium

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

· VOC (CE) 0,30 %

· VOCV (CH) 0,00 %

· Évaluation de la sécurité chimique:

Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

16 Autres informations

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2025

Nom du produit: Opalescence™ Quick PF 45%

(suite de la page 10)

H310 Mortel par contact cutané.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
---	--

· Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety

· Contact: Customer Service

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 NIOSH: National Institute for Occupational Safety
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
 Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
 Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
 Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CH/FR